

ils. Les uns et les autres l'ont toujours considéré comme un étranger. Tous les membres des familles de M. de Finse père et de Mme de Finse mère ont eu pleine connaissance des faits de supposition d'état.

Enfin le vicomte et la vicomtesse, à l'époque de leur arrestation, avaient été maintenus en détention sous la prévention « d'enlèvement, recel, suppression, supposition et substitution d'enfant. » de complicité avec la femme Soumet, née Schmitz.

De ce que l'affaire s'était terminée par un abandon ou par une annulation de poursuites, il n'en résultait pas que les inculpés fussent innocents.

L'article 327 du Code civil exige, en effet, que lorsqu'une question d'état est en jeu dans une cause criminelle, les poursuites criminelles demeurent suspendues jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la question d'état.

L'ordonnance de non-lieu étant rendue au criminel, les poursuites ne furent pas reprises pour la question d'état.

Mais le dossier n'en est pas moins resté au greffe pendant vingt ans.

Seulement, quand le défenseur de Mme veuve de Finse voulut en prendre connaissance, il fut impossible de le retrouver; il avait été détruit lors des incendies de la Commune.

Les seules traces qui subsistent de la cause figurent, avec arrêt à l'appui, dans le Journal du Palais, année 1851, page 311. Mais des témoins seront probablement retrouvés en assez grand nombre.

Analysons maintenant le texte du plaidoyer prononcé par M^r Brizard, avocat de M. Raphaël de Finse :

Messieurs, c'est d'une question d'état que vous êtes saisis, et ce par voie d'exception. Ce sera la première fois que l'on aura saisi les tribunaux d'une pareille question par voie d'exception.

Nous avons répondu à nos adversaires par une fin de non-recevoir empruntée à l'article 322 du Code civil. En vertu de cet article, nous disons à nos adversaires : Si je vous présente un acte de naissance signé du père de l'enfant, accompagné d'une expédition conforme, nul ne pourra contester cet état si je vous présente *nomen, tractatus, fama*, militant en faveur de l'enfant.

Aucune preuve, aucune puissance au monde ne peuvent attaquer la position que protègent ces trois éléments de vérité. L'enfant est né à Montmorency, où ses parents avaient une maison de campagne.

Il est mis en nourrice à Plessix-Berlancourt, près Guisancq, qui, lui-même, n'est guère qu'à vingt-cinq lieues de Charleville, où il aurait été étrange qu'on allât le cacher, en se rapprochant de la famille paternelle à laquelle on voulait le céder.

Les frais de nourrice sont payés, selon Mme de Finse, par la famille Finse, ainsi que vous en convencez vous-même. Mme de Finse va le voir cinq mois après sa naissance; elle le désigne en l'appelant Raphaël, c'est-à-dire du nom de l'enfant né à Montmorency. On ne l'a pas présenté à la famille, dites-vous. Nous ne pouvons vous produire, à vingt-cinq ans d'intervalle, les lettres de faire-part de sa naissance, c'est vrai; mais on l'amène dans la famille. Les père et mère s'occupent de lui d'une manière incessante. On l'emmené avec sa nourrice à Charleville, où la nourrice pourrait dire à tout le monde que cet enfant n'est pas celui des époux de Finse, s'il avait été, en effet, un enfant supposé.

En 1834, à l'âge de sept ans, on envoie l'enfant dans l'institution Rossat, à Charleville. Il y reste quatre ans, jusqu'en 1838, où tous viennent demeurer à Tours. On le met dans l'institution Saint-Louis, et plus tard, à Paris, à l'institution Verdeau. Des lettres nombreuses, prises en courant, au milieu d'un paquet d'autres lettres, lui donnent dans la famille la qualité que vous lui contestez.

Le 27 juin 1850, lettre de M. de Finse à sa femme. Tous deux sont en prison; les lettres sont fauleusement transmises par l'un des époux à l'autre. M. de Finse parle de « leur cher Raphaël » en écrivant à Mme de Finse.

Mme de Finse répond, le 14 juillet 1850 : « Toi, le père de mon fils, présent à mon accouchement, dont tous nos voisins ont eu connaissance, on va t'accuser d'un crime odieux. Va, ayons confiance, nous serons heureux avec nos fils. » Est-ce une reconnaissance formelle, celle-là.

Un testament est envoyé par M^r Lombard, notaire à Charleville, après la mort de M. de Finse. On y lit ces mots : « Ma femme sera naturellement la tutrice de mon fils. » Il y répète plusieurs fois le nom de son fils.

Dans la famille de M. de Finse une nombreuse correspondance s'échange avec Raphaël, ou à son occasion, dans les mêmes termes.

M. de Roucy, le 6 mars 1851, demande des nouvelles de l'enfant, peu de temps après l'arrêt de non-lieu. Nouvelle lettre du 25 juin 1851.

Lettre de M. Griffon, juge à Reims, mari d'une sœur de M. de Finse : « Monsieur, embrassez pour moi votre petit Raphaël. » (31 juillet 1854, trois ans après l'arrêt.) Le 12 août 1852, lettre de M. Torcher, de Charleville, ami de M. de Finse, où on traite Raphaël de fils de M. de Finse.

L'orateur a abordé ensuite les motifs de la demande en interdiction introduite par M. le vicomte Raphaël de Finse contre la veuve qu'il soutient être sa mère. Il a retracé les actes déplorables auxquels Mme de Finse, depuis la perte de son mari, s'est abandonnée au su de tout le pays.

Un conseil d'actualité.

De toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérée pour les familles, celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité, c'est assurément la phthisie pulmonaire. Jusqu'à présent la science n'a découvert aucun moyen de guérison, et son rôle se borne à soulager les phthisiques et à prolonger, à force de soins, leur existence de quelques années. Chacun sait qu'on recommande aux phthisiques de passer l'hiver dans les climats chauds, et aussi que possible dans le voisinage des forêts de sapins, dont les émanations ont une action si favorable sur les poumons. Malheureusement bien des malades ne peuvent pas se déplacer; c'est spécialement à eux que cet article s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout, ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

Le goudron ne guérit pas de la phthisie, mais il apporte aux malades un grand soulagement, calme la toux, qui les fatigue tant, et dans bien des cas prolonge leur existence. C'en est déjà assez pour que ce produit mérite de fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se persuader que c'est surtout au début d'une maladie qu'il faut prendre le remède. Un rhume négligé et qui dégénère en bronchite; aussi convient-il, pour en tirer le plus grand profit possible, de se mettre au traitement du goudron dès que l'on commence à tousser. Cette recommandation est d'autant plus utile que beaucoup de phthisiques ne se doutent même pas de leur maladie et se contentent seulement d'un gros rhume ou d'une légère bronchite, alors que la phthisie est déjà déclarée.

Le goudron s'emploie sous deux formes : à l'état d'eau de goudron et sous forme de capsules.

Autrefois, pour préparer l'eau de goudron, on mettait du goudron dans le fond d'une carafe, on remplissait avec de l'eau, et on agitait deux fois par jour pendant une semaine, avant de l'employer; on obtenait ainsi un produit peu actif, très variable dans ses effets et d'un goût acre et désagréable. Aujourd'hui, grâce au progrès de la science, nous avons les phar-maciens, sous le nom de Goudron de Guyot, un liquide très concentré de goudron, qui permet à chacun de préparer instantanément au moment de besoin, une eau de goudron limpide, très aromatisée et d'un goût assez agréable. On en verse une cuillerée dans un café dans un verre d'eau, et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de goudron plus ou moins chargée de principes aromatisés et d'un prix minime, à ce point qu'un flacon du prix de deux francs peut servir à préparer dix à douze litres d'eau de goudron. De reste, une bouteille de goudron de Guyot, au moment d'être dans un verre d'eau, et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de goudron plus ou moins chargée de principes aromatisés et d'un prix minime, à ce point qu'un flacon du prix de deux francs peut servir à préparer dix à douze litres d'eau de goudron. De reste, une bouteille de goudron de Guyot, au moment d'être dans un verre d'eau, et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de goudron plus ou moins chargée de principes aromatisés et d'un prix minime, à ce point qu'un flacon du prix de deux francs peut servir à préparer dix à douze litres d'eau de goudron.

Les Capsules de Goudron de Guyot sont rondes, de la grosseur d'une pilule, et s'avèrent facilement dans la gorge. Elles contiennent une mince couche de gélatine, elles contiennent du goudron de Norvège, pur de tout mélange et de premier choix. Cette forme peut être recommandée aux personnes qui ont de l'aversion pour l'eau de goudron ou que leur position appelle à voyager fréquemment. Deux ou trois capsules de goudron de Guyot, au moment du repas, peuvent remplacer l'usage de l'eau de goudron. Chaque flacon, du prix de 2 fr. 50, contient soixante capsules. C'est assez dire combien est minime la dépense de chaque jour.

Autant que possible, du reste, en même temps que l'on suit le traitement par les capsules de goudron, il convient de boire au repos, de l'eau de goudron, pure ou coupée avec du vin.

De même que toutes les bonnes préparations, le goudron concentré et les capsules de goudron de M. Guyot ont été essayés par de nombreux contracteurs ou imitateurs qui s'efforcent d'acheter un produit plus ou moins semblable à celui de l'inventeur. Nous engageons les malades à exiger sur chaque flacon la signature Guyot.

Nous signalons à MM. les Médecins une nouvelle application au traitement de l'asthme et des maladies des voies respiratoires. Ce sont les *Cigarettes médicinales* au Goudron de Guyot. Elles sont préparées avec la résine du chanvre indien par MM. Criniaux et Cie, pharmaciens à Paris. Quelques aspirations de la fumée de ces cigarettes suffisent pour combattre les plus violents accès d'asthme, la toux nerveuse et faire disparaître l'oppression.

On lit dans la Presse Médicale : « Les femmes affaiblies, les jeunes filles chlorotiques, les jeunes gens fatigués par la croissance, les ouvriers de manufactures exténués par de pénibles travaux, les vieillards verront leurs forces revenir sous l'influence du vin du docteur Cabanes (Rina Cabanes) au Lacto-phosphate de chaux et de fer, et au quinquina titré. Le produit qui fait base de ce médicament agit par une action immédiate sur le système osseux et sanguin; aussi on ne saurait employer un meilleur tonique dans l'anémie, la chlorose, les pertes blanches et séminales, l'appauvrissement du sang, les faiblesses générales, débilité constitutionnelle chez les femmes enceintes, fatiguées par leur grossesse, dans les fièvres intermittentes rebelles et dans tous les cas où on a besoin d'avoir recours à de puissants toniques; toutes les sommités médicales le prescrivent tous les jours avec succès. »

Déjà dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

présidence de M. le juge de paix de Tours, le 17 novembre 1874, a émis à l'unanimité l'opinion qu'il y a lieu de recourir à cette mesure.

Ce n'est donc pas légèrement que les poursuites ont été intentées.

Cependant M^r Brizard, au nom de son client, termine en déclarant se désister de la demande en interdiction.

Le vicomte Raphaël est marié depuis peu; même, à l'occasion de ce mariage, il a eu, pour la première fois, des relations épistolaires avec certains membres de sa famille; il veut fuir tout scandale.

M. LE SUBSTITUT CHARROY. — La question d'état est d'ordre public; elle doit être jugée malgré ce désistement. Je conclus à ce que Mme veuve de Finse soit admise à faire la preuve des faits par elle avancés.

Le tribunal, faisant droit aux conclusions du ministère public, ordonne, par un jugement longuement motivé, l'enquête demandée. Cette enquête sera de longue durée, sans doute.

Dès qu'elle aura abouti, nos lecteurs seront mis au courant.

Un conseil d'actualité.

De toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérée pour les familles, celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité, c'est assurément la phthisie pulmonaire. Jusqu'à présent la science n'a découvert aucun moyen de guérison, et son rôle se borne à soulager les phthisiques et à prolonger, à force de soins, leur existence de quelques années. Chacun sait qu'on recommande aux phthisiques de passer l'hiver dans les climats chauds, et aussi que possible dans le voisinage des forêts de sapins, dont les émanations ont une action si favorable sur les poumons. Malheureusement bien des malades ne peuvent pas se déplacer; c'est spécialement à eux que cet article s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout, ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

Le goudron ne guérit pas de la phthisie, mais il apporte aux malades un grand soulagement, calme la toux, qui les fatigue tant, et dans bien des cas prolonge leur existence. C'en est déjà assez pour que ce produit mérite de fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se persuader que c'est surtout au début d'une maladie qu'il faut prendre le remède. Un rhume négligé et qui dégénère en bronchite; aussi convient-il, pour en tirer le plus grand profit possible, de se mettre au traitement du goudron dès que l'on commence à tousser. Cette recommandation est d'autant plus utile que beaucoup de phthisiques ne se doutent même pas de leur maladie et se contentent seulement d'un gros rhume ou d'une légère bronchite, alors que la phthisie est déjà déclarée.

Le goudron s'emploie sous deux formes : à l'état d'eau de goudron et sous forme de capsules.

Autrefois, pour préparer l'eau de goudron, on mettait du goudron dans le fond d'une carafe, on remplissait avec de l'eau, et on agitait deux fois par jour pendant une semaine, avant de l'employer; on obtenait ainsi un produit peu actif, très variable dans ses effets et d'un goût acre et désagréable. Aujourd'hui, grâce au progrès de la science, nous avons les phar-maciens, sous le nom de Goudron de Guyot, un liquide très concentré de goudron, qui permet à chacun de préparer instantanément au moment de besoin, une eau de goudron limpide, très aromatisée et d'un goût assez agréable. On en verse une cuillerée dans un café dans un verre d'eau, et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de goudron plus ou moins chargée de principes aromatisés et d'un prix minime, à ce point qu'un flacon du prix de deux francs peut servir à préparer dix à douze litres d'eau de goudron. De reste, une bouteille de goudron de Guyot, au moment d'être dans un verre d'eau, et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de goudron plus ou moins chargée de principes aromatisés et d'un prix minime, à ce point qu'un flacon du prix de deux francs peut servir à préparer dix à douze litres d'eau de goudron.

Les Capsules de Goudron de Guyot sont rondes, de la grosseur d'une pilule, et s'avèrent facilement dans la gorge. Elles contiennent une mince couche de gélatine, elles contiennent du goudron de Norvège, pur de tout mélange et de premier choix. Cette forme peut être recommandée aux personnes qui ont de l'aversion pour l'eau de goudron ou que leur position appelle à voyager fréquemment. Deux ou trois capsules de goudron de Guyot, au moment du repas, peuvent remplacer l'usage de l'eau de goudron. Chaque flacon, du prix de 2 fr. 50, contient soixante capsules. C'est assez dire combien est minime la dépense de chaque jour.

Autant que possible, du reste, en même temps que l'on suit le traitement par les capsules de goudron, il convient de boire au repos, de l'eau de goudron, pure ou coupée avec du vin.

De même que toutes les bonnes préparations, le goudron concentré et les capsules de goudron de M. Guyot ont été essayés par de nombreux contracteurs ou imitateurs qui s'efforcent d'acheter un produit plus ou moins semblable à celui de l'inventeur. Nous engageons les malades à exiger sur chaque flacon la signature Guyot.

Nous signalons à MM. les Médecins une nouvelle application au traitement de l'asthme et des maladies des voies respiratoires. Ce sont les *Cigarettes médicinales* au Goudron de Guyot. Elles sont préparées avec la résine du chanvre indien par MM. Criniaux et Cie, pharmaciens à Paris. Quelques aspirations de la fumée de ces cigarettes suffisent pour combattre les plus violents accès d'asthme, la toux nerveuse et faire disparaître l'oppression.

On lit dans la Presse Médicale : « Les femmes affaiblies, les jeunes filles chlorotiques, les jeunes gens fatigués par la croissance, les ouvriers de manufactures exténués par de pénibles travaux, les vieillards verront leurs forces revenir sous l'influence du vin du docteur Cabanes (Rina Cabanes) au Lacto-phosphate de chaux et de fer, et au quinquina titré. Le produit qui fait base de ce médicament agit par une action immédiate sur le système osseux et sanguin; aussi on ne saurait employer un meilleur tonique dans l'anémie, la chlorose, les pertes blanches et séminales, l'appauvrissement du sang, les faiblesses générales, débilité constitutionnelle chez les femmes enceintes, fatiguées par leur grossesse, dans les fièvres intermittentes rebelles et dans tous les cas où on a besoin d'avoir recours à de puissants toniques; toutes les sommités médicales le prescrivent tous les jours avec succès. »

Déjà dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

A Roubaix, pharmacie Couvreur. — Prix : 4 francs.

P. S. — Il sera fait un rabais aux ouvriers de manufactures qui présenteront une certaine quantité de leur produit.

Progrès de Dentaire Dents et Dentiers sans ressorts et posés sans douleurs. Edouard VERBRUGHE, DENTISTE, breveté de S. M. le Roi des Belges. MAISON A PARIS 4, Boulevard Poissonnière, 4. — Ces dentiers ont l'avantage de ne pas empiéter la bouche, ils ne nécessitent pas l'extraction des racines et viennent soutenir les dents chancelantes. — Succès garantis.

Nouvelles du soir

On nous écrit de Versailles, le 7 mars soir : « Les négociations se poursuivent encore. »

« M. Buffet a eu aujourd'hui des conférences, soit avec M. Dufaure, soit avec le Président de la République. »

« L'Officiel de demain n'annoncera pas la solution ministérielle. »

On nous écrit de Paris, 8 mars 1875 : « Un journal républicain donne les détails supplémentaires suivants sur la réunion tenue par les gauches hier soir : »

« En l'absence de tout indice sur l'issue de la crise ministérielle, la réunion a examiné la ligne de conduite à suivre, si cette crise se prolongeait encore. MM. Faye, Leroyer, Jules Favre, Lepère, Journault, Hérisson, Billy, Lenôl, etc., ont pris part à la discussion. »

« La réunion s'est étonnée de la prolongation inattendue de la crise; il lui a semblé qu'au lendemain du vote du 23 février la situation était assez nette pour qu'il n'y eût aucune difficulté à former un ministère. En présence d'obstacles dont elle ne prévoyait pas l'existence, elle a considéré comme indispensable de provoquer des explications à la chambre, si cette situation anormale et inexplicable ne se dénouait pas aujourd'hui. Elle manifesterait dans ce cas sa pensée, soit par voie d'interpellation, soit par le dépôt d'un ordre du jour motivé. »

« Le garde des sceaux a adressé aux procureurs généraux une circulaire dans laquelle il rappelle l'ordre donné par le ministre de l'Intérieur le 12 mai 1874 de réviser les estampilles accordées à des ouvrages irréguliers et immoraux. Il appelle la vigilante attention des procureurs sur le colportage d'écrits anciennement estampillés, et dont la circulation a donné lieu à des abus qui ont justifié ému l'opinion publique. »

« Le XVII^e Siècle annonce que la vente sur la voie publique lui a été rendue. »

« Petite bourse du dimanche 103. 47 1/2. »

Dépêches Télégraphiques

LE TUNNEL SOUS-MARIN

Aras, 7 mars. — La commission d'enquête du tunnel sous-marin, présidée par M. Martel, a adopté les tarifs proposés par M. Michel Chevalier.

LE CRÉDIT LYONNAIS

Lyon, 7 mars. — Le Conseil d'administration du Crédit Lyonnais a décidé aujourd'hui de proposer à l'assemblée générale la transformation de la société sur les bases suivantes :

Le capital sera porté à 120 millions divisés en 240,000 actions libérées de 125 fr., dont 200,000 seront attribuées aux 100,000 actions actuelles et 40,000 seront réservées par préférence aux actionnaires dans la proportion de deux actions nouvelles pour cinq anciennes. Le versement de 125 fr. sur ces 40,000 actions sera effectué par un prélèvement de cinq millions sur les réserves. Donc, un propriétaire de cinq actions actuelles aura droit à douze actions nouvelles sans débours de fonds.

DERNIERE HEURE

Paris, 8 mars, 1 h. 10, soir.

La formation du ministère se trouve encore entravée parce que la gauche réclame un nouveau portefeuille pour elle, si le ministère de l'Intérieur est donné à un membre du centre droit, M. d'Audiffret-Pasquier, refuse le portefeuille du ministère de l'Intérieur. On étudie actuellement de nouvelles combinaisons.

COMMERCE

Cours commerciaux de la Bourse de Paris du 6 Mars. — 6 heures du soir.

Huile de colza disp. 75 50 .. Ruffine 144 50 à 148 ..

Id. courant 79 Id. mai 82 50 ..

Id. 4 avril 80 50 Id. mai-Juin 85 50 ..

Id. 4 mai 80 50 Id. 4 de mai 85 25 ..

Huile de lin disp. 75 50 Id. mai-Juin 85 50 ..

Id. courant 79 Id. 4 de mai 85 25 ..

Id. 4 avril 80 50 Id. mai-Juin 85 50 ..

Id. 4 mai 80 50 Id. 4 de mai 85 25 ..

Id. 4 de mai 85 25 Id. 4 de mai 85 25 ..

Id. 4 de mai 85 25 Id. 4 de mai 85 25 ..

Id. 4 de mai 85 25 Id. 4 de mai 85 25 ..

Id. 4 de mai 85 25 Id. 4 de mai 85 25 ..

Id. 4 de mai 85 25 Id. 4 de mai 85 25 ..

COURS DES SUCRES DE LILLE DU 3/6 6 MARS

Sucres ind. 80 degrés. Cours offic. Demandé offert

— en pain, 9 k. 1. 140

Sucres raffinés. 110

— courant 110

— 112

— 114

— 116

— 118

— 120

— 122

— 124

— 126

— 128

— 130

— 132

— 134

— 136

— 138

— 140

— 142

— 144

— 146

— 148

— 150

— 152

— 154

— 156

— 158

— 160

— 162

— 164

— 166

— 168

— 170

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour l'insertion des AVIS DE VENTES JUDICIAIRES, FORMATIONS DE SOCIÉTÉS et autres PUBLICATIONS LÉGALES et JUDICIAIRES.

IMMEUBLES A VENDRE ou A LOUER

A LOUER une maison rue de l'Hospice, occupée présentement par M. D'Orival et C^o, négociants, — en très bon état d'entretien, convenable pour résidence.

Présentement : Un atelier avec force motrice de 20 à 30 chevaux vapeur, soit pour tissage mécanique de 225 mètres, soit pour une filature ou autre industrie.

Une maison rue Pauvree. Présentement, deux, rue Traversière.

Une maison avec grande-porte, rue de l'Espérance.

Une, rue du Grand-Chemin, et une, rue du Chemin de Fer.

On demande à louer, rue du Collège ou aux environs, une maison de 2 à 4 mille francs.

A VENDRE Une maison rue de la Pellart.

Deux, rue de la Rondelle, l'une avec grand-porte.

Une belle campagne, située entre Tourcoing et Roubaix.

Une maison rue du Havre et une rue d'Inkermann.

Une ferme de 34 hectares, près de Courtrai.

Une belle maison nouvellement restaurée, libre d'occupation, située rue Pellart prolongée.

S'adresser à Jean-Bte Deplasse, rue du Moulin, 13.

ROUBAIX, rue Colbert et Vauban (Entre le boulevard de Paris et la rue de Lille).

Terrains à bâtir A VENDRE par lots

Facilité pour le paiement et avances pour constructions à 5 0/0.

S'adresser à M. J.-B. Deplasse, rue du Moulin, No 13. 8182

A LOUER Filature de laine peignée, avec roue et cardes, pour trois chaudières, plus de moitié revidés; 2,700 broches à retordre, emplacement pour augmenter. — S'adresser chez M. Henry Mathon, rue des Lignes. 6747.

A LOUER de suite une très-vaste grande habitation, avec vastes magasins, écuries, remises et jardin. — S'adresser 39 bis, rue du Chemin-de-Fer. 8327

A LOUER avec jouissance immédiate, et belle maison, richement décorée, avec roue et cardes, pour trois chaudières, plus de moitié revidés; 2,700 broches à retordre, emplacement pour augmenter. — S'adresser à M. Jourdeuil, rue des Fabricants, 44. 8399

Blanc-Seau, près du canal Beau Jardin à louer de suite. — S'adresser rue du Chemin de Fer, 39 bis. 8343

A LOUER emplacement pour bobinoirs ou dévidoirs, quartier St-Elisabeth.

Plusieurs maisons de rentiers de 400 à 900 fr. de loyers.

A CÉDER un magasin de A VENDRE Un appareil à seltz avec siphons.

Plusieurs maisons de commerce, aménagées, cités ouvrières et terrain à bâtir.

S'adresser à Emile Delcourt, rue St-Jean, 123. 8399

ON DEMANDE à louer, au centre de la ville ou des environs, un magasin de bureaux pouvant servir au commerce de laines brutes et peignées. — Ecrire au bureau de ce journal sous les lettres L. B. 8283

VENTES DIVERSES

Pour cause de cessation de commerce, une jolie jument boulonnaise, âgée de 3 à 6 ans, propre deux usages. — Le mardi 9 mars, M. Alfred ROUSSEL, commissaire-priseur, à Roubaix, procédera à cette vente. 8385

A VENDRE d'occasion, une grande quantité de rots et hurats en parfait état. — S'adresser au bureau du journal. 8373

AVIS aux fabricants de bonnets de laine. — Un commissionnaire en lin offre une grande quantité de lin à vendre, propre à faire des bonnets. — S'adresser au bureau du journal.

DEMANDES & OFFRES D'EMPLOIS

AVIS DE LA DIRECTION DU JOURNAL

Toute réponse envoyée au bureau du journal doit porter sur l'enveloppe soit les initiales indiquées dans l'annonce qu'elle concerne, soit le numéro de cette annonce